

Master recherche IMAGE, INFORMATIQUE ET INGENIERIE

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances

SEMESTRE 3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	total coef
Au choix : 4 UE parmi ces 7 et possibilité de remplacer 1 ou 2 UE par des UE prises à l'extérieur										
M1	Informatique	32					7	CT	7	7
M2	Electronique pour l'image	32					7	CT	7	7
M3	Informatique pour l'image	32					7		7	7
M4	Concept et méthodes de traitement du signal et de l'image	32					7	CT	7	7
M5	Ingénierie	32					7	CT	7	7
M6	Physique de l'Imagerie Médicale	32					7	CT	7	7
M7	Phychophysique de la vision et traitement d'image appliqué aux images médicales	32					7	CT	7	7
Obligatoire : Séminaires		30					2	CT	2	2
TOTAL S3		158					30		30	30

SEMESTRE 4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	total coef
Stic-recherche III	Stage						30		30	30
TOTAL S4							30		30	30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Sessions d'examen : précisions

Chacune des 4 UE choisies fait l'objet d'une évaluation, orale ou écrite, selon la décision des intervenants, communiquée aux étudiants au plus tard un mois après le début des cours. Elle constitue la note de contrôle terminal. Cette évaluation est validée par le conseil scientifique du M2 en cas de cours pris à l'extérieur.

Le crédit ETCS de chaque UE est de 7 points.

Le mini-projet ou l'exposé correspondant aux séminaires de recherche, donne lieu, après soutenance, à un crédit ECTS de 2 points.

La somme pondérée par le poids ECTS des notes ainsi obtenue est moyennée avec une note de stage de recherche équivalente. (Crédit ECTS de 30 points).

La note totale donne lieu à une appréciation assortie de mention (AB, B, TB) pour le M2 3I.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

STAGE

Le second semestre du M2 est constitué par un stage recherche, effectué dans une des équipes du master STIC 3I, ou (sous réserve de validation par le Conseil Scientifique du master) dans une autre équipe de recherche en France ou à l'étranger, ou exceptionnellement dans l'industrie.